

## GRAND PRIX MID-AMATEURS DU BORDELAIS

Golf Bordelais – Du 13 au 14 avril 2019

Email : [secretariat@golf-bordelais.fr](mailto:secretariat@golf-bordelais.fr) - Tél : 05 56 28 56 04 – [www.golf-bordelais.fr](http://www.golf-bordelais.fr)

### RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.  
Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.*

#### I. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers ayant 30 ans ou plus la veille de l'épreuve, répondant aux exigences des règles du statut d'amateur, licenciés auprès de la Fédération Française de Golf et s'être acquittés du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licenciés d'une fédération étrangère reconnue.

Tous les joueurs licenciés en France devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf ou, si le joueur a fourni un certificat en 2017 ou 2018, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié, et qui devra avoir été enregistré à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée lors de l'enregistrement sur RMS.

Pour les joueurs étrangers non licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.

#### II. FORME DE JEU

Simple Stroke-Play / 36 trous / 18 trous par jour / Classement en brut sur l'addition des 2 tours.

Les joueurs seront répartis en 2 séries :

- 1 Série Messieurs : comprenant 93 joueurs au maximum d'index ≤ à 12.4
- 1 Série Dames : comprenant 27 joueuses au minimum d'index ≤ à 14.4

**Champ des joueurs :** Le nombre maximum de joueurs autorisés, incluant Dames (27 maximum) et wild cards (12 maximum) est de 120 personnes. La répartition des wild cards est du ressort du Club organisateur après accord de la Ligue.

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

- Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Mid-Amateurs, des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de 27 pour les Dames. Les joueurs non licenciés en France devront fournir une attestation d'index pour la même date.
- 15 places seront réservées dans le champ des Messieurs et 5 places dans celui des Dames, qui seront attribuées par ordre des index à la date de clôture des inscriptions.

Si le champ des joueurs est incomplet, le Club organisateur peut le compléter en ajoutant des joueurs qui se seront inscrits après le 29 mars à minuit. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

**La liste d'attente :** En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

**Découpage des séries :** Une seule série et une seule marque de départ par sexe.

**Classement :** En cas d'égalité pour la première place pour chaque série, à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés devront partir en play-off trou par trou.

**NB** : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement deviendra définitif à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (par exemple : déclarer des co-vainqueurs).

**Les départs** : pour le 1<sup>er</sup> tour, ils devront se faire en respectant dans la liste des inscrits de l'ordre du Mérite National Amateur, puis en fonction des index selon le **Vade-mecum 2018 § 1.2.1-4 / 7**. Pour le 2<sup>e</sup> tour, les départs se feront dans l'ordre inverse des résultats.

**Jeu lent** : La procédure de jeu rapide des règles locales permanentes s'applique (lire § 1.2.2-3 et 1.2.2-4 du Vademecum).

### III. DROIT D'ENGAGEMENT

Les inscriptions sont à adresser par écrit **avant le vendredi 29 mars à minuit** au Golf Bordelais (9 Allée Arago, 33200 Bordeaux). Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle. Les inscriptions par fax ou email ne sont pas recevables. La liste de joueurs retenus sera affichée au plus tard le mercredi 3 avril 2019.

La journée d'entraînement gratuite est prévue la veille du premier tour, soit le vendredi 12 avril sur réservation des départs au golf. Aucun engagement par téléphone, ne sera pris en considération. Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent les **noms, prénom, adresse, n° de licence, n° de téléphone et incluent le droit d'inscription** fixé à 80€ pour les joueurs extérieurs et 30€ pour les membres.

De plus, le Golf Bordelais propose un dîner le samedi 13 avril au Club-House pour les participants du Grand Prix, et leur conjoint, au prix de 30€. Règlement par chèque à joindre avec l'inscription. Nombre limité à 60 personnes ; si le nombre de participants est inférieur à 30 personnes, le dîner sera annulé et remboursé par chèque également.

Tout joueur déclarant forfait après le vendredi 29 mars à minuit reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

### IV. RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Voir le « Règlements des Compétitions et Règles Locales » du Vademécum Sportif 2017 de la ffgolf.

#### TENUE VESTIMENTAIRE

Les joueurs se doivent d'avoir un comportement correct et de respecter l'étiquette. A ce titre les blue-jeans, les tee-shirts, les débardeurs ou les shorts sont interdits pour les Messieurs.

**Attention** : le port des chaussures à clous est interdit pour les cadets, et pourra entraîner, après avertissement, la disqualification du joueur.

**Contrôle antidopage** : Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vademecum).

### V. REMISE DES PRIX

Les 3 premiers résultats en brut dans chaque série seront récompensés.

### VI. COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.